

CQP AGENT MACHINISTE CLASSIQUE

Certificat de Qualification Professionnelle de la branche des entreprises de propreté
Titre inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et reconnu dans
les classifications des conventions collectives des métiers de la propreté

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- La branche des entreprises de propreté et de nettoyage industriel est en croissance et recrute en permanence des personnes prêtes à se qualifier et à évoluer.
- L'agent machiniste intervient principalement en milieu tertiaire et utilise des techniques d'entretien courant manuel et mécanisé (monobrosse).
- Bien que sous les ordres d'un chef d'équipe, il est autonome. Il gère son matériel et les produits nécessaires. Il peut compléter ses compétences par le CQP AERP ou bien évoluer vers un poste de chef d'équipe s'il développe des qualités de management.

QUALITES PERSONNELLES REQUISES

Bonne résistance physique
Autonomie et capacité à s'organiser
Capacité à travailler en horaires et journées décalées et en équipe
Compréhension et expression orale

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Formation de niveau V ouverte aux personnes maîtrisant les savoirs de base.
- Un entretien préalable avec le référent pédagogique permettra de valider les aptitudes et la motivation à intégrer la formation.
- Accès aux demandeurs d'emploi ou salariés.
- Possibilité d'accès en contrat ou période de professionnalisation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Programme modulaire et individualisé en fonction de l'expérience professionnelle, des acquis et des objectifs professionnels selon un calendrier centre/entreprise décidés entre l'employeur et le centre de formation.
- Durée de la formation : 154 heures + 4 heures d'évaluation.

MODALITES D'EXAMEN

- Le candidat se présente devant la commission d'évaluation de l'INHNI (l'Institut National de l'Hygiène et du Nettoyage Industriel) en vue de la validation du CQP pour une épreuve de 4 heures.
- L'épreuve se compose d'un oral d'évaluation et d'une mise en situation sur plateau technique.
- La branche professionnelle de la propreté (FEP) valide les résultats obtenus en jury local et avise les candidats des résultats obtenus via l'organisme de formation.

PROGRAMME DETAILLE

- **Module 1 : organisation du chantier – 28 h**

Evaluer le niveau de propreté et le type de prestation,
Préparer techniquement le chantier,
Choisir les produits et matériels appropriés.

- **Module 2 : Réaliser les techniques professionnelles d'entretien manuel et mécanisé – 77 h**

Appliquer les techniques d'entretien courant,
Utiliser les produits et matériels (manipulation, étiquetage...),
Spray méthode, décapage à sec, lustrage,
Lavage mécanisé à la mono brosse,
Nettoyer et entretenir les matériels utilisés (aspirateurs, mono brosses),
Appliquer les règles de base concernant le tri et la circulation des déchets.

- **Module 3 : Contrôle des résultats (au regard des cahiers des charges) – 14 h**

Appliquer la démarche qualité,
Réaliser les autocontrôles,
Enregistrer les informations.

- **Module 4 : Respect des règles d'hygiène et de sécurité – 14 h**

Utiliser les équipements de protection individuels,
Appliquer les précautions d'utilisation des produits et matériels,
Adopter la bonne attitude suivant la nature du chantier (agro-alimentaire, cuisine collective, laboratoires, milieu médical),
Appliquer les procédures adaptées,
Définir et intégrer les éco-gestes dans sa pratique professionnelle.

- **Module 5 : Relation client, attitudes de service – 21 h**

Adapter son savoir être et son comportement à la relation clients,
Adopter des règles de communication efficaces avec ses collègues, sa hiérarchie.

Contact Chalon S/ Saône (71)

Corinne KOLLHOFF
Tél : 03 85 46 83 70
ckollhoff@irfabourgogne.fr

Contact Chenôve (21)

Nathalie DESBOIS
Adjointe de direction
ndesbois@irfabourgogne.fr